

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, MARAIS Jean-Claude, DESCHOOLMEESTER Denis, BEUVIER Pascal, CABALLERO Christelle, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

TARIFS PUBLICS LOCAUX 2013

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances du 16 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal délibèrent sur les nouveaux tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

CIMETIERE

Concession 50re	244€
espace cinéraire concession 20 ans	148€

DROIT DE VOIRIE

La redevance de stationnement sur la voie publique : 76€.

ASSAINISSEMENT

Taxe proportionnelle

prime fixe	15,18€
part proportionnelle	0,66€/m3

Participation pour raccordement au réseau public 1000€

Supprimée par l'article 30 de la loi rectificative pour 2012

Remplacée par la Participation pour Assainissement Collectif (P.A.C.) fixée à 1000€ à compter du 01 juillet 2012 (délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2012). Le nouveau montant au titre de l'année 2013 est arrêté à 1300€.

SALLE POLYVALENTE

Fixé selon le tableau annexé.

Suite à la demande de Monsieur MENANT Olivier, diplômé des métiers de la forme, sollicitant l'occupation de la salle associative pour 20 séances de zumba, les membres du Conseil Municipal acceptent de céder l'espace nécessaire moyennant paiement, adopté par 13 OUI, 1 NON et 1 abstention.

M.BEUVIER dit qu'il s'agit d'une activité réservée à la population, et non d'une activité commerciale. Mme GROUHEL précise qu'il est nécessaire de développer ce type d'activités en vue d'apporter du dynamisme. Le tarif d'occupation de la salle associative pour pratiquer l'activité zumba pour 20 séances, est fixé à 150€, adopté par 10 voix favorable contre 4 voix fixant le tarif à 100€. Le paiement se fera au moment de la réservation.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2013

Le Conseil Municipal vote les montants des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2013.

à vocation culturelle

COMITE DES FETES	300
MUSIQUE	200
COURS DE SOLFEGE	1000
MAJORETTES	120
AMICALE DES SAP.POMPIERS	100
AMIS DE L'ORGUE	100
CLUB DES AINES RURAUX	180
U.A.C.B.	100
BRODEUSES BREILLOISES	100
A.F.N.	100
ART ET EXPRESSION	200

à vocation scolaire

COOPERATIVE SCOLAIRE	100
Coop.scolaire (crédits scolaires)	2357.50

SALLE POLYVALENTE

Tarifs H,T, au 01/01/2013

commune

19,60%

Manifestation	salle	1 jour	TVA	1j TTC	1 j en +	1j en + TTC	
BALS							
	5 sté locale	92,00 €	18,03 €	110,03 €			
	5	184,00 €	36,06 €	220,06 €			
VIN D'HONNEUR							
	2,3,4 sté locale	gratuit					
	2	41,00 €	8,04 €	49,04 €			
	3	71,00 €	13,92 €	84,92 €			
	4	102,00 €	19,99 €	121,99 €			
GALETTE DES ROIS							
	2 sté locale	gratuit	<i>pas d'accès à la salle 1 ni à la cuisine</i>				
	4 sté locale	gratuit	<i>pas d'accès à la salle 1</i>				
BANQUET, BUFFET CAMPAGNARD, MARIAGE, REPAS FAMILLE, REPAS DANSANT ...							
	2 sté locale	gratuit					<i>pas d'accès cuisine</i>
	2	71,00 €	13,92 €	84,92 €	56,00 €	66,98 €	<i>pas d'accès cuisine</i>
	2+1	92,00 €	18,03 €	110,03 €	77,00 €	92,09 €	<i>pas d'accès cuisine</i>
	3	122,00 €	23,91 €	145,91 €	107,00 €	127,97 €	
	4	194,00 €	38,02 €	232,02 €	179,00 €	214,08 €	
	5	214,00 €	41,94 €	255,94 €	189,00 €	226,04 €	
CONCOURS DE CARTES, LOTO							
	5	100,00 €	19,60 €	119,60 €			
location verres							
sociétés locales	gratuit	si cassé, remplacement à l'identique					
autres	10€ les 50	si cassé, paiement de 1 € ttc par verre ou cintre détruit ou cassé					

CAUTION DE 1000 € pour les particuliers

SALLE POLYVALENTE
Tarifs H,T, au 01/01/2013
hors commune

19,60%

Manifestation	salle	1 jour	TVA	1j TTC	1 j en +	1j en + TTC	
BALS							
	5	276,00 €	54,10 €	330,10 €			
VIN D'HONNEUR							
	3	107,00 €	20,97 €	127,97 €			
	4	153,00 €	29,99 €	182,99 €			
BANQUET, BUFFET FROID, MARIAGE, REPAS FAMILLE, REPAS DANSANT ...							
	2	107,00 €	20,97 €	127,97 €	84,00 €	100,46 €	<i>pas d'accès cuisine</i>
	2+1	138,00 €	27,05 €	165,05 €	116,00 €	138,74 €	<i>pas d'accès cuisine</i>
	3	183,00 €	35,87 €	218,87 €	161,00 €	192,56 €	
	4	291,00 €	57,04 €	348,04 €	269,00 €	321,72 €	
	5	321,00 €	62,92 €	383,92 €	284,00 €	339,66 €	
CONCOURS DE CARTES, LOTO							
	5	153,00 €	29,99 €	182,99 €			
location verres							
	10€ les 50	si cassé, paiement de 1 € ttc par verre ou cintre détruit ou cassé					

CAUTION DE 1000 €

20 séances de ZUMBA salle associative (6)

150 €

CANTINE	7000
Les p'tits bouts de choux	100
<u>à vocation sociale</u>	
FAMILLES RURALES	240
<u>à vocation sportive</u>	
U.S.B.FOOTBALL	1200
TENNIS du BREIL	100
CLUB DE GYMNASTIQUE	200
GYM LOISIRS	200
UNION SPORTIVE DE PETANQUE	100
<u>Agriculture</u>	
COMICE AGRICOLE CANTONAL	332
<u>Sécurité</u>	
PREVENTION ROUTIERE	25
<u>subventions à caractère exceptionnel</u>	
COMITE DES FETES (banquet des anciens)	2000
COOPERATIVE SCOLAIRE (spectacle fin d'année)	
Familles Rurales (centre de loisirs)	850
USB Football	600
Familles Rurales (accueil péri scolaire)	25000
Société Musicale (fête de la musique)	800
soit	
Subventions de fonctionnement	14.454,50€
Subventions exceptionnelles	29.250,00€
TOTAL	43.704,50€

CREDITS SCOLAIRES 2013

Sur proposition des membres de la commission communale des finances dans sa séance du 16 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal votent les crédits scolaires 2013

au titre des fournitures (29€/205élèves)	5.945€
achat manuels scolaires (CP au CM2) 5€x120 élèves	600€
au titre du voyage ou prix (11,50€/205 élèves)	2.357,50€
au titre de l'achat de produits laitiers (3 classes, 75 élèves)	400€
au titre de l'achat des produits pharmaceutiques	150€

CREDITS BIBLIOTHEQUE

Sur proposition des membres de la commission communale des finances, le Conseil Municipal vote les crédits bibliothèque au titre de l'année 2013

Achat livres	720€
Achat fournitures	220€
Animation	50€
Soit une somme de	1090€

Mme JULIEN demande s'il peut être acheté un logiciel informatique pour gérer les entrées et les sorties des livres de la bibliothèque. Il est décidé d'affecter les nouveaux crédits de la façon suivante :

Achat livres	720€
Achat fournitures y compris le logiciel	550€
Animation	0€
Soit une somme de	1270€

TAXE AMENAGEMENT

Par délibération du Conseil Municipal du 08 novembre 2011, un taux de 3% a été fixé. Cette décision est valable pour une durée de 3 ans, toutefois le taux et les exonérations sont modifiables tous les ans.

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances dans sa séance du 16 octobre 2012, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe aménagement à 3%.

AIDE FINANCIERE SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Suite à la demande pour une aide financière en vue de soutenir le centre d'informations sur les droits des femmes et des Familles et sur proposition des membres de la commission communale des finances, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2013 une somme de 50€.

COURRIERS

Le Conseil Municipal prend acte

- des remerciements de l'association de la cantine scolaire pour l'achat de tables supplémentaires et de leurs installations pour la rentrée 2012-2013
- de l'attribution de la somme de 20.000 € au titre du produit des amendes de police suite à la demande de financement dans le cadre des travaux d'aménagement avec création de parking à la salle polyvalente.

DATES A RETENIR

Le Conseil Municipal prend acte des dates

- des prochaines réunions pour l'année 2013, à savoir les mardis 08 Janvier 05 Février, 05 Mars, 19 Mars, 23 Avril, 04 Juin, 02 Juillet, 03 Septembre, 02 Octobre, 05 Novembre, 03 Décembre
- de la date du vendredi 11 janvier 2013 à 20h30 pour la cérémonie des vœux

COMPTES RENDUS REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2012, du 21 septembre 2012, du 22 octobre 2012 et du syndicat du Dué et du Narais en date du 19 avril et 13 septembre 2012.

Droit de Préemption Urbain

Délégation au Maire :

Déclaration d'intention de ne pas aliéner

2012/ 0010	VENTE	COUTURIER/CLAUDIO	14 rue Gambetta
2012/ 0011	VENTE	FONTENNE/ SCI BBF	10 rue Neuve

DECISION MODIFICATIVE n°5

Le Conseil Municipal accepte de compléter l'aménagement du parking allée des chênes par des clôtures et décide le transfert des crédits nécessaires de la façon suivante :

Programme Maison Cottereau - 8.000€
Programme Voirie +8.000€

Séance levée à 21 heures 50.

Le Maire,

